

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ESPCI

I. Les 4 étapes de la procédure d'inscription administrative

1

VÉRIFIER ET METTRE À JOUR
SES INFORMATIONS
PERSONNELLES

- Mettre à jour et vérifier les informations dans votre fiche d'information dans la page "**Mes informations personnelles**" dans Oasis

2

TÉLÉVERSER LES
DOCUMENTS OBLIGATOIRES
DANS L'ONGLET
"DOCUMENTS
D'INSCRIPTION"

- Attestation de CVEC de l'année scolaire en cours
- Attestation de responsabilité civile valable toute l'année scolaire

3

DÉCLARER SA/SES
BOURSE(S)

- Aller sur la page "**Bourses Externes**"
- Cliquer sur le bouton **+ Nouveau**, situé en haut à droite du tableau
- Remplir le formulaire
- Téléverser **Avis conditionnel de bourse Crous de l'année scolaire en cours OU/ET un justificatif de bourse**

Pour les boursiers hors Crous de Paris, vous devez procéder obligatoirement à une demande de transfert vers le CROUS de Paris. Pour cela il suffira d'envoyer une lettre accompagnée de votre certificat de scolarité à votre CROUS d'origine

Pour les DD ou les étudiants ayant un deuxième cursus parallèle à l'université/école, veuillez également téléverser votre attestation de bourse Crous définitive ou un autre document justifiant votre statut de boursier. En absence de document de bourse, vous ne serez pas considéré comme boursier.

L'inscription pédagogique intervient durant l'année. Elle s'effectuera via la plateforme Oasis. Un mail vous sera envoyé lorsque l'inscription pédagogique débutera.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ESPCI

II. Inscription à l'école

CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Comme tout.e étudiant.e dans l'enseignement supérieur en France, vous devez vous acquitter de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Pour obtenir l'attestation d'exonération ou de paiement de la CVEC il faut vous connecter sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>.

Pour les étudiants en échange international ou en formation continue (contrat de professionnalisation), vous n'avez aucune démarche à faire.

If you are an international exchange student or a continuing education student (contrat de professionnalisation), you don't need to do a thing.

FRAIS (DROITS) D'INSCRIPTION

L'ensemble des élèves-ingénieurs doit s'acquitter des frais d'inscription chaque année sauf cas particuliers de programme d'échange ou en contrat d'alternance.

Frais (droits) d'inscription		
CYCLE INGENIEUR		
	Boursier	Non-boursier
1A	150 €	150 €*
2A	150 €	150 €*
3A	150 €	150 €*
4A	100 €	100€*
Césure	Exonéré.e*	Exonéré.e*
Contrat d'alternance	Exonéré.e	Exonéré.e
MASTERS		
	Boursier / pupille de la nation	Non Boursier
Master ST4Health	Exonéré.e	Alignés sur celui de l'arrêté ministériel fixant les droits de scolarité d'établissement publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Master CIMES	Exonéré.e	Non Exonéré.e – à payer auprès de Sorbonne Université

Un avis de somme à payer du Trésor Public vous sera envoyé à votre domicile à partir **d'octobre**.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ESPCI

FRAIS DE SCOLARITE - UNIQUEMENT POUR LES ETUDIANTS CYCLE INGENIEUR

Tous les élèves-ingénieurs non-boursiers durant le cycle ingénieur (1A-2A-3A) doit s'acquitter des frais de scolarité chaque an sauf cas particuliers de programme d'échange ou en contrat d'alternance.

Frais de scolarité		
	Boursier	Non-boursier
CYCLE INGENIEUR		
1A	Exonéré.e	Le montant est fixé en prenant en compte l'inflation
2A	Exonéré.e	<i>Le montant est fixé en prenant en compte l'inflation</i>
3A	Exonéré.e	<i>Le montant est fixé en prenant en compte l'inflation</i>
Césure	Exonéré.e	Exonéré.e
Contrat en alternance	Exonéré.e	Exonéré.e

Un avis de somme à payer du Trésor Public vous sera envoyé à partir du mois de décembre/novembre

*Pendant la période de césure l'élève-ingénieur reste inscrit à l'ESPCI Paris et est exonéré des frais d'inscription/scolarité sauf en cas de suivi spécifique notifié avant le départ en césure.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **le Secrétariat des études** secretariat-de@espci.psl.eu .